



Propriétaire comment récupérer mon appartement

Par **Midosoe**, le **25/10/2009** à **11:51**

Bonjour, Je suis actuellement dans une situation "précaire". En effet, je suis propriétaire d'un appartement depuis le début de l'année 2009. Cependant, je l'ai mis en location parce que je me suis fiancée et je suis allée vivre sur l'île de la Réunion. Cependant notre couple n'a pas duré et nous nous sommes séparés. De retour en métropole depuis Septembre 2009, je n'ai aucun toit où vivre. Je suis hébergée par des amis. Si je viens vers vous c'est parce que mon bien est en location et un bail de 3 ans a été signé avec le locataire par l'intermédiaire d'une agence. Comment puis-je faire pour récupérer mon appartement sans attendre ces 3 ans ? Ma situation devient vraiment difficile et je ne peux être hébergé plus longtemps. J'attends votre réponse avec impatience.

Par **jeetendra**, le **25/10/2009** à **11:58**

bonjour, il n'y a pas de solution dans l'immédiat, il faut attendre 6 mois avant la fin du bail de 3 ans pour délivrer au locataire par l'ar ou acte d'huissier votre congé pour reprise de votre logement pour y habiter, cordialement.